



Compte-rendu du Groupe de Travail de la Formation Spécialisée de Paris du mardi 27 juin 2023

Quatre sujets étaient à l'ordre du jour :

- 1- Examen des propositions de financement dans le cadre du budget de la Formation Spécialisée.
- 2- Point d'actualité au sujet de la sécurité « bâtementaire ».
- 3- Examen des Registres Santé et Sécurité de janvier à mai 2023.
- 4- Examen des accidents de service de janvier à mai 2023.

Le point 1 consistait en l'examen des propositions de financement dans le cadre du budget de la Formation Spécialisée.

Deux domaines sont concernés :

Division « immobilier » : Des travaux sur divers sites estimés à un montant total de 492 000 €.

Pour l'essentiel, soit 317 000 €, ces travaux sont une amélioration de l'éclairage des locaux de certains sites, en remplaçant les équipements existants par des « *appareils à LED avec variateurs et un zonage plus fin de l'éclairage au niveau des postes de travail des agents* ».

Quant aux travaux restants, dont le coût est évalué à 175 000 €, il s'agit d'installer des brise-soleil sur le site du Boulevard de Reims (à Paris 17^e).

« Mission prévention » : Acquisition de mobilier et équipements divers, notamment sur préconisations médicales, générales et particulières, pour un prix total de 66 783,71 €.

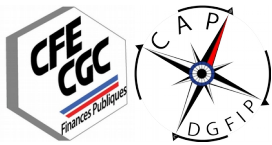
Étant donné que le budget de la formation spécialisée dispose d'un financement qui serait limité à **40 000 €**, il a été convenu, à l'unanimité, que la priorité serait accordée, au sein de la mission prévention, à l'acquisition de mobiliers et équipements correspondant aux préconisations médicales.

Sachant que l'achat de mobilier et d'équipements divers, conformément aux préconisations médicales, correspond à une dépense totale estimée à 36 183,71 €, la CGC Finances Publiques et CAP DGFIP s'interrogent sur les arbitrages qui auraient pu avoir lieu si ce coût avait dépassé le montant disponible de 40 000 €...

Au-delà des questions de financement, les conditions thermiques alarmantes de plusieurs sites ont été évoquées en lien, notamment en cette période estivale, avec des épisodes de fortes chaleurs ou de canicule.

La réponse, désormais systématique, de l'administration est que, dans un contexte de changement climatique, l'écoresponsabilité est de mise et justifie l'absence d'installation ou même d'usage de la climatisation.

En revanche et aussi paradoxal que cela puisse paraître, la direction régionale estime que l'écoresponsabilité est parfaitement compatible avec la distribution de flyers rappelant les mesures préventives en cas de fortes chaleurs.



Enfin, on appréciera le fait que la notion même de canicule ait disparu du site de la DRFIP de Paris ; sur Ulysse Paris, en sélectionnant la rubrique « Les Agents », puis « Conditions de vie au travail » et, enfin, en cliquant sur le lien « Comprendre et agir » voici ce que l'on trouve :

http://dfp750.intranet.dgfip/actualites/archives/2017/Canicule2017/Depliant_Sante.pdf

Not Found

The requested URL /actualites/archives/2017/Canicule2017/Depliant_Sante.pdf was not found on this server.

Apache/2.2.3 (CentOS) Server at dfp750.intranet.dgfip Port 80

Plus de mise à jour après 2017 ; cela est d'autant plus déconcertant que Paris a connu des épisodes caniculaires en 2018, 2019 et 2020 (<https://www.apc-paris.com/brochures-climatiques>).

Le point 2 était un point d'actualité au sujet de la sécurité « bâtementaire ».

L'administration indique que, depuis janvier 2023, elle dépose systématiquement plainte suite aux agressions verbales et physiques dont sont victimes ses agents.

Un plan d'action permettra également de vérifier que les accueils physiques des 21 sites parisiens sont conformes à la réglementation ; l'objectif étant que la sécurisation des accueils physiques soit terminée, au plus tard, à la date du 31/12/2023.

L'administration indique, enfin, que les chefs de service ont reçu pour directive d'organiser une réunion afin de rappeler les consignes de sécurité (consignes Vigipirate, risques d'intrusion).

En ce qui concerne la sécurité, la CGC Finances Publiques et CAP DGFIP s'étonnent du discours équivoque de l'administration :

d'un côté, celle-ci reconnaît que les incivilités et les agressions sont en hausse ; de l'autre, elle demande aux agents de faire preuve de « *vigilance citoyenne* » en contrôlant que les personnes qui semblent « inconnues » au site sont bien des collègues.

Or par là-même, les « *agents vigilants car citoyens* » s'exposent à de potentielles agressions verbales ou physiques.

Par ailleurs, dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et de la concentration croissante de plusieurs centaines de collègues sur un nombre décroissant de sites, il y a fort à parier que les agents qui seront prêts à jouer le jeu de la « *vigilance citoyenne* » devront faire preuve d'une mémoire éléphantine pour distinguer leurs nombreux collègues des usagers.

La complexité de cette tâche ne peut que croître exponentiellement si l'on y ajoute les absences liées au télétravail, ainsi que la présence de collègues d'autres sites (formation, restauration, visites des représentants du personnel).

En quelques mots, nos organisations sont d'avis que la mission « *vigilance citoyenne* » est impossible à assurer, même en faisant preuve de la meilleure volonté du monde.

Sans doute, cela reste-t-il moins coûteux que de faire appel à des professionnels pour assurer la sécurité des sites et des agents conformément à l'obligation qui s'impose à l'administration en matière de santé et sécurité ?

Il semblerait que, pour l'administration, la sécurité des agents n'ait, littéralement, pas de prix...



Le point 3 avait trait à l'examen des Registres Santé et Sécurité de janvier à mai 2023.

Il apparaît que le site de Notre Dame Des Victoires est exempt de risques pour la santé et la sécurité des agents ; c'est étonnant, sachant que le site était en travaux à cette période et, accessoirement, l'est toujours...

Le point 4 était l'examen des accidents de service de janvier à mai 2023.

En réponse aux questions des représentants du personnel, l'administration indique, laconiquement, qu'elle va se renseigner concernant la réglementation relative aux accidents de trajet entre le lieu de travail et le lieu de restauration, ainsi que pour les accidents sur les lieux de télétravail.

L'alliance CGC Finances Publiques/CAP DGFIP est extrêmement préoccupée par une réponse aussi détachée.

En effet, l'administration aurait dû être en mesure de répondre à ces questions, puisque le télétravail est entré dans les mœurs à la DGFIP en 2020 et que, suite au NRP (dont les conséquences parisiennes ont été annoncées le 1^{er} juillet 2021), la fermeture de nombreux sites contraint de plus en plus d'agents à s'aventurer dans Paris afin de trouver une solution de restauration.

Conformément à son refus de pratiquer la politique de la chaise vide, la délégation CGC Finances Publiques / CAP DGFIP continuera à dialoguer avec l'administration, afin de porter les revendications de nos collègues et d'être force de proposition.

CGC FINANCES PUBLIQUES ET CAP DGFIP À VOS CÔTÉS

POUR VOUS INFORMER ET VOUS ACCOMPAGNER

**CAP DGFIP || | 01.53.18.01.50 / 01.53.18.01.76
86/92 Allée de Bercy Télédéc 909 Bâtiment Turgot 75572 Paris**